

COMMUNIQUÉ  
Diffusion immédiate

## Colloque sur les coopératives de santé : l'importance du rôle des coopératives

Lévis, le 29 avril 2010 – La Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (ci-après la Fédération) tenait hier son colloque annuel sur les coopératives de santé à l'Hôtel Clarion à Québec. Sous le thème *La participation citoyenne... au cœur de l'organisation des services de santé !*, des intervenants du milieu de la santé, des acteurs du milieu socio-économique, des ministères et des coopératives de santé ont échangé sur les enjeux liés au développement des coopératives de santé. Selon le positionnement de l'Association québécoise des Établissements de Santé et des Services sociaux (AQESSS), présenté par M<sup>me</sup> Ginette Leblanc, directrice de l'organisation des services et de la qualité, les coopératives de santé constituent un modèle d'affaires proposant une offre de service en réponse à des besoins exprimés et elles sont des partenaires au même titre que les autres partenaires du réseau avec lesquels les CSSS doivent collaborer.

« Cette reconnaissance est très importante pour la Fédération car elle démontre la place qu'occupent les coopératives dans le réseau de la santé. Les défis qui nous attendent dans l'avenir sont nombreux, mais forts de cette reconnaissance, nous sommes confiants de pouvoir les relever », déclarait M. Pierre Beaulieu, vice-président du secteur santé à la Fédération.

En début de colloque, M<sup>me</sup> Hélène Simard, présidente-directrice générale du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, a fait valoir que « les coopératives de santé constituent des initiatives innovatrices en matière d'organisation de services de santé de proximité. En effet, c'est grâce à la participation des citoyens que ces coopératives parviennent à répondre de manière optimale aux besoins individuels et collectifs ».

« D'un phénomène marginal, les coopératives de santé sont devenues une réalité sociale reconnue. Alors qu'il en existait quatre en 1999, on en compte maintenant 44 et plusieurs autres sont en processus de création. Ces chiffres permettent de constater que de plus en plus de citoyens sont conscients de la nécessité de se responsabiliser et de se prendre en charge face à leur santé et à celle de leur communauté. Par conséquent, ceux-ci choisissent de passer d'un rôle de consommateur à celui d'acteur dans l'amélioration de leur bien-être », affirme M. J. Benoit Caron, directeur général de la Fédération. Il ajoute que les coopératives de santé doivent être le fruit d'une concertation entre les citoyens et l'ensemble des autres intervenants concernés.

Le colloque a permis de mieux faire connaître les avantages des coopératives de santé. Selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, l'arrivée d'une coopérative de santé permet aux citoyens d'économiser de multiples frais. Lorsque les gens n'ont pas accès à des services de santé de proximité, des frais importants sont susceptibles d'être engendrés dont les déplacements, les pertes de temps de travail, le besoin d'accompagnement pour les personnes âgées et les enfants, les frais de repas, etc.

Le commissaire à la santé et au bien-être, M. Robert Salois mentionnait pour sa part que les coopératives de santé sont une réalité jeune dans le système de santé et leur émergence paraît prometteuse. M. Salois a repris dans son exposé une recommandation contenue dans le rapport 2008 du groupe de travail sur le financement du système de santé, qui précisait qu'il faut « accélérer le déploiement de cliniques de santé — lesquelles peuvent être des cabinets privés, des GMF, des CLSC, des cliniques-réseaux ou des coopératives de santé — de façon à assurer à chaque Québécoise et à chaque Québécois l'accès à un médecin de famille. »

La Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec regroupe une vingtaine de coopératives de santé qui comptent des milliers de membres et offrent des services de soins de santé et de prévention pour les citoyens et leurs collectivités du Québec. La Fédération regroupe également 50 coopératives et OSBL de services à domicile qui offrent des services d'aide domestique et d'assistance à la personne à travers le Québec. Ce réseau livre annuellement plus de 2,6 millions d'heures de services. [www.fcsdsq.coop](http://www.fcsdsq.coop)

-30-

Source :

Pauline Chauvette, responsable des communications

[communication@fcsdsq.coop](mailto:communication@fcsdsq.coop)

Tél. : 418-837-8882, poste 226

Information :

J. Benoit Caron, directeur général

Cell. : 418-717-8882